**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 56 (1918)

**Heft:** 14

**Artikel:** Nos vieilles chansons : Suisse et canton

**Autor:** Porchat, J.-J.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-213816

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Son succès dans les affaires semble l'avoir déterminé un moment à ne plus les quitter. Il annonça la publication d'un écrit destiné à former les négociants et à apprendre aux consommateurs à reconnaître les fraudes. Cet ouvrage ne vit pas le jour. Aussi bien, le public avait d'autres préoccupations. On était en pleine Terreur. Grâce à sa prudence, Grimod n'en souffrit pas; mais ses parents furent incarcérés comme suspects. Il partit aussitôt pour Paris, qu'il n'avait pas revu depuis son exil. Beaucoup d'amis lui restaient et l'on se souvenait qu'il fut l'avocat des pauvres diables et l'adversaire des fermiers généraux. M. et Mme de la Reynière lui durent d'être élargis. Cet original avait du cœur.

La conscience à l'aise, Grimod se hâta de rentrer à Béziers, partageant son temps entre les lettres, les plaisirs de la table et les mystifications. A la chute de l'empire, il se retira au château de Villers-sur-Orge, près de Lonjumeau. C'était un château machiné, un de ces « palais mystérieux » comme en montent les artistes forains. Sur des planchers roulants, les visiteurs y étaient entraînés avec les meubles en une ronde fantastique. S'engageaient-ils dans les ténèbres de certains corridors, ils sentaient le sol tour à tour s'effondrer ou se soulever, par l'effet de ressorts dissimulés sous un tapis, tandis que par des tuyaux acoustiques leur arrivait la voix des revenants. « Dès que les hôtes du logis avaient pris possession de leurs chambres, dit Lacroix, Grimod de la Reynière, aussi sérieux qu'un machiniste de l'Opéra, commencait à manœuvrer ses ficelles. Ici, les plus effrayantes manifestations de la fantasmagorie, des spectres, des squelettes, des monstres de toutes les formes se dessinaient en feu sur les lambris; là, les plus étonnants phénomènes de l'électricité : l'éclair, le tonnerre, le vent, toute une tempête dans une chambre; ailleurs, des portraits qui tirent la langue, qui étendent les bras; quelquefois les chaises et les fauteuils qui marchent en s'entrechoquant, les tiroirs de la commode qui s'ouvrent avec fracas, les lits qui s'élèvent ou s'abaissent, des trappes qui s'entrouvrent, etc., etc. »

Aux parois, des inscriptions disaient la joyeuse doctrine du propriétaire. Les bons buveurs s'inclinaient devant celle-ci : « Il vaut mieux se griser avec du vin qu'avec de l'encre, cela n'est pas si noir », ou devant cette autre : «Il y a trop de vin sur la terre pour dire la messe, il n'y en a pas assez pour faire tourner les moulins; donc il faut le boire ». Sur une porte avec cet écriteau « Chambre d'amie », on lisait : « Heureux le juste qui ne pèche que sept fois par jour! » Une maxime résumait la philosophie de Grimod : «Indulgence pour les autres, justice pour soi-même, gaîté, santé et appétit incommensurables sont trois grands moyens d'être heureux et de faire le bonheur de tout ce qui nous approche. » V. F.



Ouf! - Deux marchands de chevaux revenant de la foire s'arrêtent au café.

L'un d'eux verse volontiers ; il sert son compagnon avec une certaine parcimonie. Mais pour lui, il fait chaque fois extravaser le liquide en s'excusant par un

Ouf! significatif.

L'autre l'observe d'un œil jaloux et finit par lui dire:

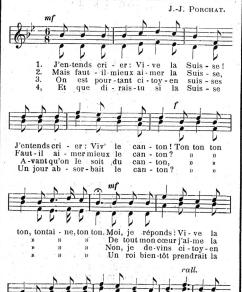
Mâ, fédé vey on îadzo « ouf! » por mé!

Perles oratoires. - Dans une fête d'une société scientifique, un des invités, se croit obligé de prendre la parole. Il patauge affreusement et termine brusquement par ces mots.

« Enfin, Messieurs, je boit à la science ! » Un autre invité se lève à son tour et s'écrie: « Et moi je boit aux lettres! » — C. P.

# NOS VIEILLES CHANSONS

Suisse et Canton.





tai - ne, ton ton, Ton ton, ton - tai - ne, ton ton.

#### **REIN DE TROSSA**

A Luise Frindja n'avâi jamé rein einveintâ. N'ètâi pas onna choûma, mâ tot parâi n'étâi pas tant éluminâre. A l'écoula, l'avâi adî eta dein lo maîtet por cein que pouave pas reteni ti lè nom qu'on fâ appreindre ora âi bouîbo. Cougnessăi bin adrâ quemet son velâdzo de Papetblliu s'appelâve et que lâi avâi on pucheint domaîno qu'on lâi desâi Rupatrouilie, et que l'étâi à li. Et vâ! la Luise Frindja l'ètâi la maîtra de tot Rupatrouille, omète quaranta pouse et on gros tsèdau de modze, modzon, armaille, bolet, vatse, bâo, mâcllio, et tot lo diâbllio et son train. Ein ètâi orgolliâosa qu'on pu (coq) et desâi adi : «Mon Rupatrouille! mè caïon! mè faille! mè counet! mon bâo! mon tsevau! » L'ètâi dinse onna brelâire.

Quand bin l'avâi coumenii âo second degré de l'ècoula, s'è maryâïe à boun'hâoro. Ne sède vo pas que lè tomme dai pouro et lè felhie dai retso sant vito mâore. Son hommo l'ètâi on crâno corps, bouna façon, ti sè bon meimbro, et dzeinti. S'apelâve Lucyin et l'avâi maryâ la Luise Frindja po son erdzeint. L'amâve bin tot parâi. Mâ cein que lo pouâve bourlâ, l'è que la Luise dèsâi adî quemet du dèvant : « Mon Rupatrouille! mè dzenelhie! mè caïon! mè truffie! ma campagne! mon bornî!» quemet se n'îrant pas maryâ.

On dzo, lo Lucyin fâ dinse à la Luise :

- Attiuta-vâi, Luise: Vu tè dere oquie que lè veré. Te sâ bin que no no sein maryâ lè dou, et que, du ci dzo, cein qu'è tin l'è min et tot cein qu'è min l'è tin. Adan te dèvetrâi pas adî dere : « mon ètrâbllio! mè caïon! mè goune! mon Rupatrouille! » Tè faut dere na pas : « Noutron ètrâbilio! noutre caïon! noutre goune! noutron Rupatrouille! » M'oû-to?

-Oï! so lâi repond la Luise Frindja. Farî dinse quemet te mè dit. T'î bin sâdzo de mè fére clli l'aleçon.

Faut que vo diésso que la Luise Frindja l'amâve bin son Lucyin. L'è por cein que lâi desâi que l'étâi bin sâdzo.

Et du clii dzo, la Luise s'è bin appliquaïe. Mîmameint que l'autr'hî que l'étâi z'u queri de l'iguie âo borni : l'avâi dzalâ outre la né et de la gllièce tot à l'einto de la tchîvra. Lo Lucyin fasâi dau fû po couâire âi caïon. Vaitcè la Luise que revint ein niousseint on boquenet, et tota minâbllia, ein sè tegneint l'avau de la rîta avoué

la man. — Mâ! mâ! que lâi fâi lo Lucyin, qu'as-to?

t'î-to féte mau!

— Oï, so repond la poûra Luise Frindja, su... su... tsesâte su mon... su noûtron petairu!

MARC A LOUIS

Pour nos bons vieux. — Bien que la charité, dans notre pays, n'ait jamais été si active, il est navrant de devoir constater que ceux qui ont le premier droit à notre sollicitude sont restés délaissés. En effet, pour nos vieillards indigents, les ressources font défaut et maintenant la dureté des temps rend leur situation alarmante.

ces font défaut et maintenant la dureté des temps rend leur situation alarmante.

Sous l'égide de la Société suisse d'Utilité publiqu et d'un comité national, l'œuvre « Pour nos vieil lards » est née. Son programme:

1º Renforcer l'amour et la sollicitude pour les vieillards indigents (hommes et femmes); 2º Récolter les fonds pour les secourir et améliorer leur sort. De grosses sommes sont nécessaires, et un souscription nationale se fera du 15 mars au 1 avril. Que le peuple suisse, tout entier, conscien de ses responsabilités envers ses vieillards accueille avec joie cet appel et lui prête son appui!

Prière aux personnes qualifiées pour prêter leu concours de s'adresser au Bureau central : « Pou nos Vieillards », à Winterthour (siège provisoir ou d'envoyer leur obole (Compte de chèques potaux : VIII b 471).

#### UN CENTENAIRE

▼'EST en 1818 que parut pour la première fois l'Annuaire officiel du canton de Vaud, dont la collection complète est très rare, Il n'est pas sans intérêt de parcourir un des anciens volumes de cette utile publication, celui de 1820, par exemple, imprimé chez les frères

Blanchard. On y voit que la plus haute magistrature d pays était alors exercée par Vincent Ruttimann Président de la Diète et Avoyer en charge de Lucerne (canton directeur); que le chancelier de la Confédération était Michel Mousson, d Morges. L'Etat-major fédéral avait à sa tête le major-général J.-C. Finsler, de Zurich, assiste notamment de deux colonels et de 5 lieutenants colonels fédéraux et 6 lieutenants-colonels (3 de génie et 3 de l'artillerie).

Les pays, représentés en Suisse par des Agent diplomatiques étaient au nombre de 11 (en 191 26). C'étaient l'Angleterre, l'Autriche, le Gra Duché de Bade, la Bavière, l'Espagne, la Frant les Pays-Bas, la Prusse, Rome (le Pape), Russie et la Sardaigne.

Le Portugal avait un Consul à Semsales (Fr bourg) et la Sardaigne, outre son Ministre Berne, un Consul général à Genève.

De son côté, la Suisse entretenait à l'étrange 1 deux Chargés d'affaires, l'un à Paris, l'autre Vienne (en 1918 : 10 chefs de mission) et 17 cor suls de commerce avec résidence à Trieste Pétersbourg, Milan, Naples, Amsterdam, Avers, Bordeaux, Gênes, le Havre, Lisbon Liverpool, Livourne, Londres, Lyon, Marseill Odessa et Rome. Il n'existait aucun Ministre Consul de Suisse hors d'Europe.

Le Grand Conseil était composé de 180 dép tés (en 1918: 206) et le Consei ld'Etat de 13 mei bres (en 1918: 7). (Jules Muret, landammann charge, Auguste Pidou, landammann, vice-pi sident, Henri Monod, ancien landamma Pierre-Elie Bergier, François Clavel, Pierr David Bocherens, Etienne-Louis Jan, Isaac Trey, François-Louis Bourgeois, David-Lou Samuel Richard, André-Urbain de la Flécher da César Soulier et Louis Secretan.)

Le Tribunal d'appel (Tribunal cantonal) col prenait le même nombre de membres que Conseil d'Etat (1918: 9 juges et 5 suppléants)

« Emmanuel-François-Benjamin Muret, Morges, était Inspecteur général des milit nin